

# Mairie de Conliège

## Compte-rendu de séance du conseil municipal du 26 mai 2020

---

### Personnes présentes :

#### Membres du Conseil municipal

Jérôme CORDELLIER, Maire  
Jean-Claude ROUSSEL, 1<sup>er</sup> adjoint  
Florence RESTELLI, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Karine PETITJEAN, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Benjamin CHAILLON  
Nicolas LOYANT  
Jean-David FANI  
Audrey DENEGRAN-DAHY  
Denis DUPERRON  
Christelle DEHUT  
Marion ETIENNE  
Laurent BREMON  
Emilie BERGOT  
Noëlle HERBIN

#### Personnes invitées

Léa CORNEBOIS, directrice de l'école de Conliège  
Elodie COTTET-PROVIDENCE, Présidente du Sou des écoles de Conliège  
Vanessa QUARREY, Déléguée de parents d'élèves  
Vanessa MARRIE, Déléguée de parents d'élèves

**Secrétaire de mairie :** Dominique PERNOT

### Personnes excusées :

Georges LAMBERT (donne pouvoir à Jean-Claude ROUSSEL)

**Secrétaire de séance :** Audrey DENEGRAN-DAHY

---

*Avant l'ouverture de la séance, un échange est instauré entre les conseillers municipaux, Léa CORNEBOIS – directrice de l'école de Conliège et les déléguées de parents d'élèves afin que chacun prennent connaissance de l'ensemble des paramètres nécessaires à la prise de décision pour la réouverture de l'école et du périscolaire.*

*Temps d'échange : de 20h à 21h30*

### Ouverture de la séance : 21h30

#### Ordre du Jour :

- Prise de décision pour la réouverture de l'école de Conliège le 2 juin 2020
- Prise de décision pour la réouverture du périscolaire (garderie / cantine)
- Question diverse

### 1/ École de Conliège et périscolaire

#### 1.1/ Vote pour l'ouverture de l'école et du périscolaire pour la période du 2 juin au 3 juillet

3 possibilités sont proposées :

Ouverture de l'école

→ Vote **pour** à l'unanimité

Ouverture du service de garderie de 7h30 à 12h30

→ Vote **pour** à l'unanimité



Ouverture du service de garderie de 7h30 à 17h + déjeuner tiré du sac → Vote **contre** à l'unanimité  
Ces décisions sont prises sous réserve de refermeture en cas de difficultés.

### 1.2/ École

L'organisation de l'école et des jours de classes selon les niveaux relève des fonctions de l'école. Léa CORNEBOIS informera donc les parents d'élèves.

### 1.3/ Garderie

**Lieu : salle des fêtes** (Les parents devront amener et récupérer leurs enfants à la salle des fêtes)

**Horaire : 7h30 à 12h30**

**Effectif maximum : 15 enfants.** Il sera revu en fonction des dispositions indiquées par le Gouvernement.

Si le nombre d'enfants demandeurs est supérieur au nombre de places, les **enfants accueillis prioritairement** seront :

1/ les enfants dont les 2 parents sont essentiels au fonctionnement de l'état (personnel soignant, enseignant, ...)

2/ les enfants dont l'un des parents est essentiel au fonctionnement de l'état et l'autre parent travaille sans pouvoir être en télétravail.

La mairie et l'école délivreront des **attestations aux parents à destination de leurs employeurs** informant du fonctionnement de l'école et du nombre de place limité en garderie.

La mairie veillera au **nettoyage et désinfection de la salle des fêtes** pour accueillir les enfants, ainsi qu'à son aménagement.

**Un arrêté sera déposé interdisant tous stationnement devant la salle des fêtes.**

### 1.4/ Cantine

Les règles sanitaires « Covid 19 » définies pour les cantines ne peuvent être tenues. La cantine restera donc fermée.

## 2/ Question diverse : Marché des producteurs

Dans l'hypothèse où le département passerait en vert (carte covid 19), **le marché des producteurs pourrait être installé au Saugeois.** Afin d'en informer les producteurs, la date serait décalée au 10 juin.

→ **Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.**

La séance est levée à 22h.

**Le Maire de Conliège  
Jérôme CORDELLIER**

